

Initiative : Postulat

Titre : Créer des logements de transition (« logement d'abord ») pour les plus précaires

Initiant-e-s : Ilias Panchard et consorts

Trouver un logement abordable n'est pas une sinécure. Encore moins pour les personnes précarisées. Notamment celles sans-abri de longue date, celles souffrant d'addiction, les travailleurs-ses pauvres, les jeunes adultes en rupture sociale ou les femmes vulnérables, pour qui les solutions d'hébergement d'urgence classiques sont souvent peu appropriées et peu satisfaisantes sur le long terme.

Face à ce constat, le « logement d'abord » (*Housing first*) est une stratégie efficace pour lutter contre la précarisation. Cette approche, dont le but est de permettre l'accès rapide à un logement stable, repose sur la conviction que le logement est un droit fondamental et constitue un préalable indispensable à toute forme de réinsertion sociale dans la durée.

Les logements de transition font partie de cette approche. Ils permettent d'accueillir des personnes sans-abri ou en situation de mal-logement pour une durée relativement longue et contre un loyer modeste. Ces logements permettent de retrouver une stabilité et de l'autonomie. Ils aident aussi parfois à se préparer à accéder à un logement social ou privé. Les cas récents du Simplon¹ ou d'Isabelle de Montolieu² l'illustrent fort bien.

Reste à développer suffisamment ce type de logements. La Ville de Lausanne défend une politique sociale du logement et a toujours fait preuve d'ingéniosité en la matière. En décidant d'acquérir ou de construire un ou plusieurs bâtiments dévolus au logement de transition, elle renforcerait son rôle moteur dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement et les inégalités.

Plusieurs possibilités existent pour développer ce type de logements : en achetant un ou plusieurs bâtiments de gré à gré, en y consacrant un pourcentage de logements dans les projets développés par la ville et ses partenaires, en construisant un bâtiment dédié ou en faisant construire un nouveau bâtiment sous la forme de droits distincts et permanents de superficie (DDP) sur une parcelle de la commune.

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de développer des logements de transition à Lausanne à destination des personnes précarisées, par exemple à travers les possibilités évoquées dans le présent postulat.

Lausanne, le 22 février 2025



Ilias Panchard

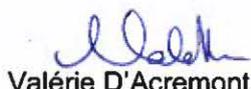
Romane Benvenuti



Prisca Morand



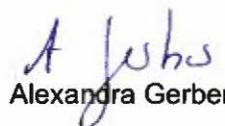
Johann Dupuis



Valérie D'Acremont



Olivia Fahmy



Alexandra Gerber

¹ https://www.hetsl.ch/fileadmin/user_upload/rad/prestations/81874_Rapport-SimplonHETSL.pdf

² <https://www.24heures.ch/je-ne-dors-plus-je-vois-revenir-le-spectre-de-la-rue-897903037996>